



CONTRIBUTION VOLONTAIRE - ANNEE 2025-2026

Si vous en acceptez le principe, vous avez deux possibilités pour régler - en plus du tarif de base - une contribution volontaire, choisie en fonction de vos possibilités :

- Règlement en une seule fois par chèque à l'ordre de "**Fonds de dotation Notre Maison**" (*Association Diocésaine au service des établissements du Pas-de-Calais*), adressé à La Mala qui fera suivre. Un reçu fiscal vous sera envoyé en janvier pour votre déclaration de revenus 2025.
- Imputation sur la facture annuelle (pas de reçu fiscal, paiement étalé en 9 mensualités d'octobre à juin).

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à "La Malassise" pour le 30 septembre

M. et/ou Mme : _____

Parents de : _____ Classe(s) : _____

Verse(nt) à titre de contribution volontaire pour l'année 2025/2026

la somme de _____ Euros.

Mode de règlement

- Règlement par chèque joint libellé à l'ordre de "**Fonds de dotation Notre Maison**" (reçu fiscal)
- Règlement étalé sur l'année (le montant sera porté sur la facture annuelle, pas de reçu fiscal)

Signature :